

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 11
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

Date de publication : 15 septembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à dix-neuf heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Marie-France AULAS a donné procuration à Mme Florence CHEVASSON, M. Fabrice THERVILLE, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à M. Fabrice THERVILLE, Mme Corinne MERLIN.

Absent(s) : MM. Willy BONFY et Benoît MEILHAC.

Secrétaire de séance : Mme Virginie THIVENT.

Objet : 2023/0809/053 – *Dérogation scolaire.*

Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une demande de Mme Leslie MAZET, domiciliée à LA ROCHE VINEUSE, qui sollicite une dérogation scolaire pour son fils Djessy, à l'école maternelle de PIERRECLOS.

Considérant que la commune de LA ROCHE VINEUSE est dotée d'une école maternelle et que la pérennité doit en être assurée, le Conseil municipal n'est pas favorable à cette scolarisation dans une autre commune. Néanmoins, si la commune de PIERRECLOS ne demande pas de participation aux frais de scolarisation de l'enfant, le Conseil municipal ne s'opposera pas à la décision du parent.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 14 septembre 2023,
Le Maire, Robert LUQUET

